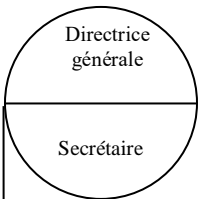


**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***



Le 25 mai 2020

Rapport des décisions prises ce jour par la Direction générale en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoption du rapport des décisions prises par la Direction générale le 19 mai 2020.

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, adopte tel quel le rapport des décisions qu'elle a prises le 19 mai 2020.

DG-20-05-65

Octroi du contrat pour le service de télésurveillance par centrale d'alarme – 1920-SRM-17

CONSIDÉRANT QUE nos bâtisses doivent être reliées minimalement à une centrale de télésurveillance pour la protection incendie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation 1920-SRM-17 en vue d'engager une entreprise pour le projet de service de télésurveillance par centrale d'alarme dans tous les immeubles de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévu est d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du régisseur du Service des ressources matérielles, M. Louis Melançon;

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- octroie le contrat de télésurveillance par centrale d'alarme pour l'ensemble des immeubles de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, pour une durée de trois (3) ans, à *Alarms Perfection Inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 97 443,00 \$ (taxes exclues), pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 20 juin 2023;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

DG-20-05-66

**Registre des décisions prises par la directrice générale
de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
en vertu de l'article 299 de la *Loi sur l'instruction publique***

Directrice
générale

Secrétaire

Demande de changement au contrat – 1819ISC08 – Aménagement de quatre classes et d'un bureau à l'école secondaire Casavant, immeuble Samuel-Casavant

CONSIDÉRANT la résolution no C-19-03-141 octroyant un contrat de 239 182,43 \$ (taxes exclues) à *Rénovations Alexandre Léveillé Inc.*, pour l'aménagement de quatre classes et d'un bureau à l'école secondaire Casavant, immeuble Samuel-Casavant;

CONSIDÉRANT QUE les avis de changement totalisent 46 037,92 \$ (taxes exclues), soit 19,25 % des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet et les coûts sont finaux;

M^{me} Caroline Dupré, directrice générale :

- DG-20-05-67
- accepte la liste des changements totalisant un montant de 46 037,92 \$ (taxes exclues) dans le projet 1819-ISC-08;
 - autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

Renouvellement du bail pour l'immeuble Brouillette

CONSIDÉRANT QUE le bail actuel pour la location de l'immeuble situé au 1555, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe vient à échéance le 30 juin 2020;

- DG-20-05-68
- M^{me} Caroline Dupré, directrice générale, procède au renouvellement du bail pour cet immeuble pour une période de cinq (5) ans, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025, avec la compagnie *Les immeubles 5M*, propriétaire de l'immeuble.

Directrice générale

Secrétaire général